

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

EXTRAIT du procès-verbal de la cent quatre-vingt-dix-neuvième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 4 novembre 2019, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

Nomination de madame Sandrine Iceta à titre de membre externe du Comité des services aux collectivités

RÉSOLUTION 2019-CSAC-1264

ATTENDU le Règlement no 3 des procédures de désignation et plus particulièrement l'article 11.3;

ATTENDU les dispositions de la Politique no 41 des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 85-CE-4708 adoptée par la Commission des études relative aux critères et procédures de sélection des membres externes du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2007-CSAC-844 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 5 février 2007 recommandant à la Commission des études de modifier la définition des organismes externes pouvant siéger au Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2018-CE-13509 adoptée par la Commission des études le 16 octobre 2018 nommant madame Xixi Li à titre de membre externe du Comité des services aux collectivités, pour un premier mandat prenant effet le 16 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;

ATTENDU la démission de madame Xixi Li;

ATTENDU l'appel de candidatures;

ATTENDU la recommandation du président du Comité des services aux collectivités;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par madame Caroline Forget-Galipeau, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la Commission des études de nommer madame Sandrine Iceta, coordonnatrice-clinique à la Maison Flora Tristan, à titre de membre externe du Comité des services aux collectivités, pour un premier mandat prenant effet le 10 décembre 2019 et se terminant le 31 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, le 4 novembre 2019

(s) Valéry Colas
Secrétaire
Comité des services aux collectivités



Le 4 novembre 2019
VC/